

RAPPORT N° 00/2-03  
au Conseil Municipal

OBJET

**BUDGET PRIMITIF 2000 ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le Budget Primitif 2000 de l'Assainissement s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes

- à 13 725 625 F en Section d'Investissement
- et à 12 003 469 F en Section d'Exploitation.

Les recettes d'exploitation proviennent de la surtaxe pour 10 427 008 F. Elles permettent de dégager un autofinancement de l'investissement, à hauteur de 9 278 270F.

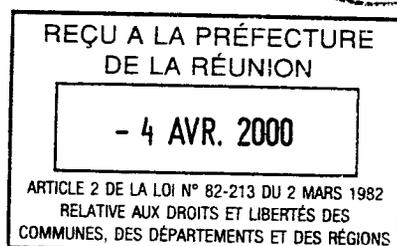
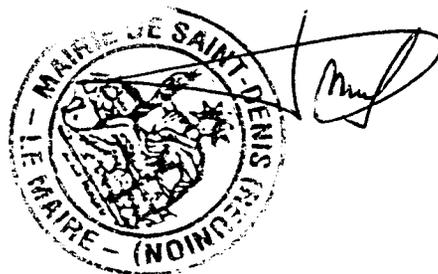
- |                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| - Intérêts Courus Non Echus (ICNE) | 80 077 F,    |
| - Amortissements                   | 1 164 000 F, |
| - Financement complémentaire       | 8 034 193 F. |

Après remboursement du capital de la dette (de 3 739 124 F), l'épargne nette s'élève à 5 450 045 F, qui avec l'apport des subventions d'investissement (de 2 080 000 F) et d'un emprunt de 2 367 355 F, finance 9 380 000 F de travaux, 317 400 F de conduite d'opérations et 200 000 F d'études.

Les opérations sont retracées dans les tableaux ci-joints.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/2-03  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

**BUDGET PRIMITIF 2000 ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-03 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

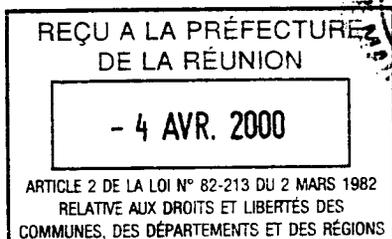
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE (3 oppositions)**

Adopte le Budget Primitif 1999 de l'Assainissement qui s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes à 13 725 625 F en Section d'Investissement et à 12 003 469 F en Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



# BUDGET PRIMITIF 2000

## BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

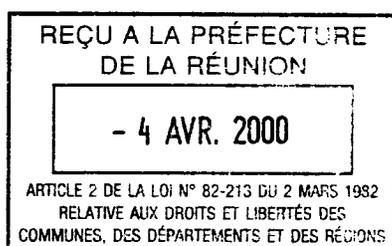
### Section d'Investissement

ART.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
005	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement		8 034 193
1312	Subventions Contrat de Développement Subventions d'équipement FRAFU		550 000 1 530 000
1641	Emprunts et dettes assimilées (CDC)	708 001	
1643	Emprunts et dettes assimilées (CLF)	1 143 381	
1648	Emprunts et dettes assimilées (autres organismes)	1 887 742	2 367 355
1688	Intérêts courus non échus	89 101	80 077
203	Etudes eaux usées	200 000	
231301	Travaux d'AEP	9 380 000	
232	Conduite d'opérations	317 400	
2813	Amortissements		1 164 000
TOTAL.....		13 725 625	13 725 625

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/2-03

Vu par le Conseil Municipal  
en séance du 24 MARS 2000

LE MAIRE



Michel TAMAYA

# BUDGET PRIMITIF 2000

## BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

### Section d'Exploitation

ART.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
006	Autofinancement de la section d'investissement	8 034 193	
6062	Produits de traitement	1 000 000	
617	Etudes et recherches	100 000	
628	Autres services extérieurs	50 000	
658	Charges diverses de gestion courante	208 540	
6611	Intérêts des emprunts	1 366 659	
66111	Intérêts courus non échus	80 077	89 101
6811	Dotations aux amortissements	1 164 000	
7012	RRE		1 487 360
70128	Surtaxe de l'assainissement		10 427 008
TOTAL.....		12 003 469	12 003 469

Vu par le Conseil Municipal  
 en séance du 04 MARS 2000  
 02 4 MARS 2000

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/2-03

LE MAIRE



REÇU A LA PRÉFECTURE  
 DE LA RÉUNION

- 4 AVR. 2000

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
 COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Michel TAMAYA

# ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....  
Nombre de membres présents.....  
Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....  
Contre.....  
Abstentions.....

Date de convocation : ...../...../.....

Présenté par le Maire,

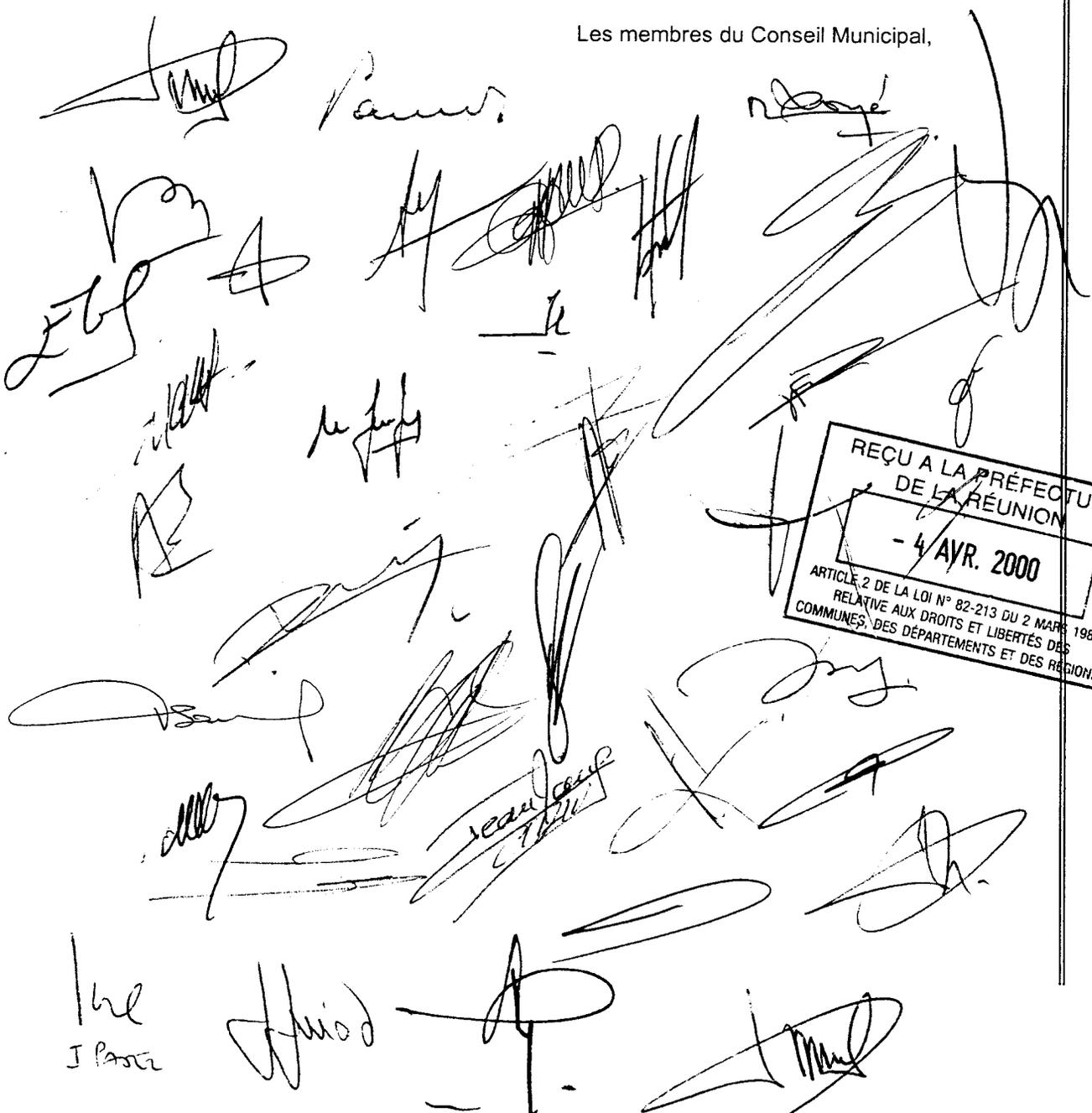
A ....., le .....

Le Maire

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session.....

A ....., le .....

Les membres du Conseil Municipal,

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, scattered across the lower half of the page. The signatures vary in style, some being very stylized and others more legible. One signature in the lower center is clearly legible as "Jean Louis".

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION  
- 4 AVR. 2000  
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

le  
I Pasca

Juio

A large, stylized handwritten signature in black ink, located at the bottom center of the page.A large, stylized handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page.

**BUDGET PRIMITIF 2000**  
**Budget annexe de l'Assainissement**

Certifie exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture,  
le.....et de la publication le .....  
A....., le.....